

# OBSERVER ET COMPRENDRE AVANT D'AGIR

Rénover votre devanture commerciale, installer une enseigne, c'est penser à la valorisation de votre activité tout en participant à l'identité visuelle du centre-ville ou du centre-bourg.

Observer votre environnement, comprendre l'organisation de la façade dans lequel votre commerce s'inscrit, vous permettra de mieux définir votre projet de rénovation tout en tirant parti de son implantation.

## Inscrire le commerce dans le bâtiment qui le reçoit

Avant de vous lancer dans l'aménagement de votre devanture commerciale, il s'agit de bien **observer la façade du bâtiment** dans sa globalité.

En centre-ville ou centre-bourg, les commerces occupent souvent les rez-de-chaussée des maisons de ville mitoyennes et organisées sur 2 ou 3 niveaux.

Nous pouvons distinguer 3 types de bâti :

### 0 Le bâti traditionnel



Ses principales caractéristiques :

- une façade simple et enduite,
- des encadrements en pierre de taille (granite, calcaire ou brique).

### 0 Le bâti remarquable

Ses principales caractéristiques :

- une façade enduite ou en pierre de taille,
- des encadrements en pierre de taille (granite, calcaire ou brique),
- des décors architecturaux.



### 0 Le bâti moderne



Ses principales caractéristiques :

- une construction en béton ou parpaings,
- une façade enduite,
- un surlignage des horizontales (fenêtre, balcon filant, toiture terrasse...).



Bâti traditionnel

Bâti remarquable

Bâti moderne

## Intégrer le commerce dans le paysage de la rue

Votre commerce s'inscrit dans un ensemble : un quartier, une rue, une place. Quelques principes pour s'insérer harmonieusement :

### Rythme des façades :

S'appuyer sur le rythme parcellaire des façades pour éviter des devantures transversales à deux bâtiments qui écrasent et alourdissent l'ensemble.

### Lignes verticales et descentes de charge :

Préserver les descentes de charges en maçonnerie pour éviter que le bâtiment "flotte" dans le vide.

### Lignes horizontales des rez-de-chaussée :

Contenir l'emprise de la devanture dans la hauteur du rez-de-chaussée.

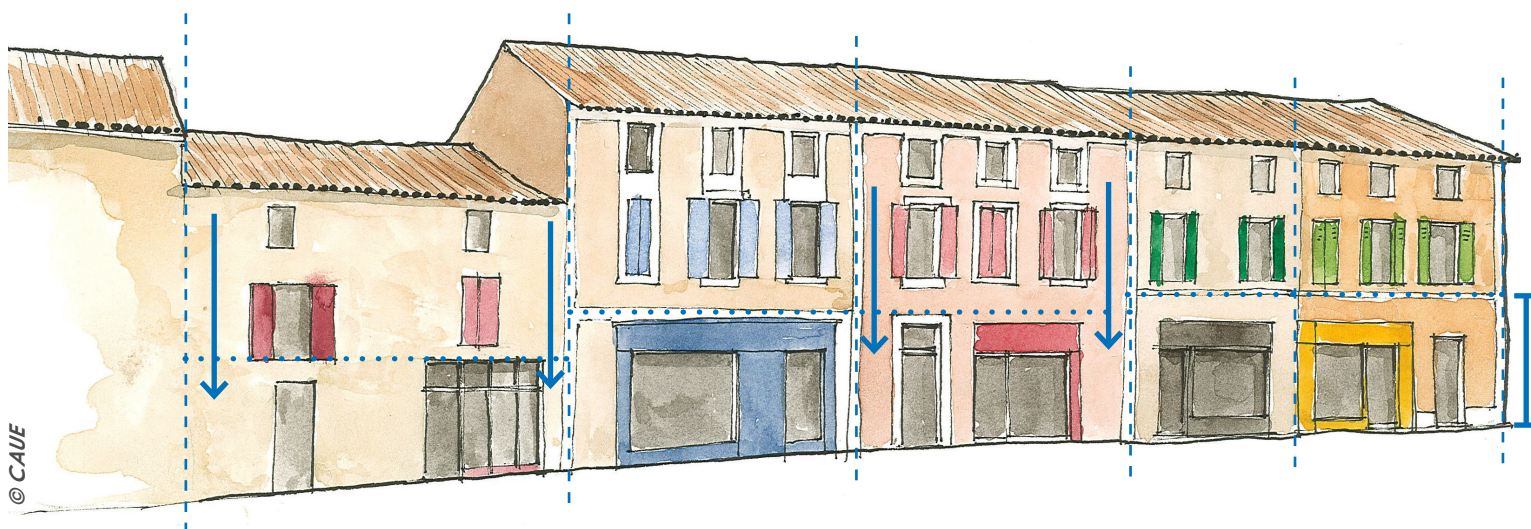
### Espace commercial et espace privé :

Penser à conserver les entrées de l'immeuble pour rendre accessible facilement les étages (si logement).



## Le + pour votre commerce

En rénovant votre devanture et la façade du bâtiment qui la reçoit, vous valorisez votre commerce et participez à l'attractivité commerciale de la rue.



⋮ Rythme des façades

↓ Lignes verticales et descentes de charge

⋯ Lignes horizontales des rez-de-chaussée

I Hauteur de devanture



A Josselin (56)

## À retenir...

- ✓ Le local commercial fait partie intégrante de l'immeuble qui l'abrite.
- ✓ Une rénovation globale aura un impact visuel au-delà du commerce car il s'inscrit dans un tissu urbain existant.
- ✓ Lorsque le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, prenez en compte les travées d'immeubles.
- ✓ Évitez les devantures transversales à 2 bâtiments.
- ✓ Les matériaux qualitatifs, les mises en œuvre pérennes et les options environnementales sont à privilégier.
- ✓ Les décors d'origine (ornementations) seront préservés au maximum.

Observer  
avant d'agir

Fiche 1 | Mai 2017

Agglomération du Bocage Bressuirais  
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex  
Téléphone : 05 49 81 19 00 - Fax : 05 49 81 02 20 - contact@agгло2b.fr

agгло  
BOCAGE BRESSUIRAIS

# BIEN RÉUSSIR VOTRE PROJET

## Qui contacter pour ne rien oublier ?

Vous souhaitez rénover toute ou partie de votre devanture commerciale. Afin de mener à bien votre projet, différentes démarches sont à réaliser.



### Informez la mairie du lieu du projet

- > Connaître les éventuelles **prescriptions locales**, notamment pour les commerces situés en secteur protégé (soumis aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France).
- > Se renseigner sur les **autorisations à obtenir** (déclaration préalable, permis de construire, déclaration d'enseigne...).
- > Échanger si besoin sur la **signalétique directionnelle** et l'**accessibilité** par rapport au domaine public.



### Contactez le Service Économie de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

- > Informer de votre projet de développement.
- > Se renseigner sur le programme **Cœur de Bourg, Cœur de Vie** et les aides en général.
- > Connaître les artisans du Bocage Bressuirais.

*Différents outils peuvent être mobilisés notamment pour un commerce en centre-bourg : visite conseil d'un architecte du CAUE, pré-diagnostic accessibilité, aide financière, action de formation.*

Contact : 05 49 81 19 00

### Si vous êtes locataire, contactez le propriétaire

- > **Vérifier votre bail** pour connaître la liste des travaux à votre charge.
- > Informer le propriétaire des travaux que vous souhaitez réaliser.



### Contactez les artisans

- > Demander **plusieurs devis** notamment dans le cadre de travaux importants.
- > **Privilégier la proximité et le savoir-faire** de nos artisans locaux.



### Point de vigilance

Avant de signer les devis ou les bons de commandes, attendre :

- que l'autorisation d'urbanisme me soit délivrée,
- l'accusé réception du dossier d'aide si j'ai fait une demande.

# Les numéros utiles

## L'Agglomération du Bocage Bressuirais



### Service Économie : 05 49 81 19 00

Avec un interlocuteur dédié par entreprise, le service Développement économique propose un accompagnement gratuit et personnalisé en fonction des projets (développement, création-reprise, implantation).



### Service Urbanisme

Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction nécessite une autorisation préalable.

Pour tous renseignements, contactez votre mairie.



### Espace Info Énergie

05 49 81 19 45 - info.energie@agblo2b.fr

Besoin d'un renseignement sur toutes les questions liées à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, l'Espace Info Énergie vous accueille et vous informe.



## Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)



Le Service Économie de l'Agglomération peut vous mettre en relation avec l'architecte-conseil du CAUE pour un rendez-vous "conseil personnalisé" dans votre établissement.

Plus d'informations sur le site internet [www.caue79.fr](http://www.caue79.fr)



## L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)



Si votre établissement se situe en secteur protégé (périmètre ABF), son avis sur les autorisations d'urbanisme est obligatoire. Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous :

- au service Urbanisme de la Ville de Bressuire 05 49 80 49 51
- à l'UDAP (Unité Départementale) le mercredi matin 4 rue Du Guesclin 79 027 NIORT - 05 49 06 39 60



## La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)



## La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)



Vous êtes ressortissant CCI ou CMA ?

N'hésitez pas à contacter votre conseiller à l'Espace Entreprendre en Bocage pour lui faire part de votre projet :

- CCI : 05 49 81 29 69
- CMA : 05 49 81 26 26

Chambres de Métiers et de l'Artisanat  
Deux-Sèvres

# CRÉER OU RÉNOVER VOTRE DEVANTURE

Votre devanture commerciale est votre meilleure image. C'est un écrin destiné à mettre en valeur les produits et les services proposés par votre commerce.

## Les différents éléments de la devanture

La devanture commerciale est l'ensemble des éléments architecturaux composant la façade d'un commerce.

Il existe deux types de devanture :

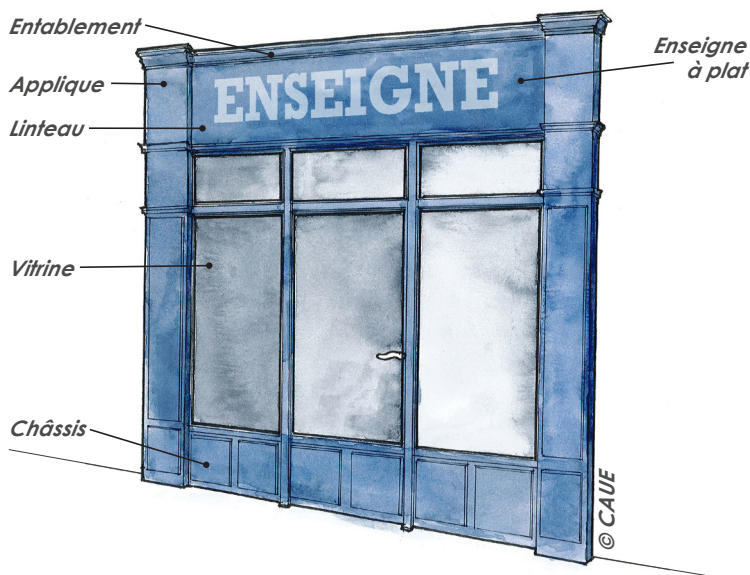
### 0 La devanture en feuillure

La devanture en feuillure s'inscrit dans un percement de façade en relation directe avec l'ensemble de l'immeuble. La vitrine est positionnée dans l'épaisseur du mur en retrait de la façade.



### 0 La devanture en applique

La devanture en applique (ou en placage) se distingue par un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade. Elle est plaquée contre la façade.



## Rénover ou composer votre devanture en feuillure

Pour être visuellement attractive, la devanture sera pensée en cohérence avec l'ensemble de la façade du bâtiment (couleurs et matériaux).

### 0 Pour les menuiseries :

- L'aluminium ou le bois sont des matériaux mieux adaptés pour les grands vitrages,
- Privilégier des couleurs foncées : gris, noir, bordeaux... (Éviter le blanc).

> cf fiches "Réhabilitation du bâti ancien"  
[www.agglo2b.fr/aménagement & projets/habitat](http://www.agglo2b.fr/aménagement&projets/habitat)



- Le choix d'une même couleur et d'un même matériau augmentera la cohérence entre un bâtiment ancien et un bâtiment contemporain.



## Point réglementaire

Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit faire l'objet d'une autorisation préalable à déposer en mairie. Ces travaux peuvent aussi faire l'objet d'une autorisation au titre de la réglementation sur les établissements recevant du public (accessibilité / sécurité).

## O Pour les murs :

- o Pour un mur enduit peu dégradé, une simple mise en peinture est suffisante. Choisissez alors une **peinture mate microporeuse** (qui laisse respirer le support tout en le protégeant) dans un ton pierre soutenu.
- o S'il s'agit d'un mur en pierres de taille, préférez un **nettoyage doux** afin de ne pas abîmer ou fragiliser la pierre.

> cf fiches

"Réhabilitation du bâti ancien"  
[www.agglo2b.fr/amenagement  
&projets/habitat](http://www.agglo2b.fr/amenagement&projets/habitat)



## Rénover ou composer votre devanture en applique

La création d'une **devanture en applique** peut être l'occasion d'**améliorer une façade** peu ornementée. Elle s'adapte plutôt bien au **bâti traditionnel** (cf fiche n°1 - Observer avant d'agir).



## O Matériaux et techniques :

À privilégier :

- o le **bois**, le **métal laqué** voire d'autres matériaux durables et de qualité,
- o priorité au **vitrage clair**.

À éviter :

- o les matières plastiques plus fragiles et qui vieillissent prématurément,
- o le placage de céramiques ou de matériaux pastiches.

## O Forme et mise en œuvre :

**Conception** : On pourra se rapprocher des devantures en applique traditionnelle ou travailler sur une devanture contemporaine au design épuré.

**Épaisseur** : il est pratiqué généralement une épaisseur de 20 à 30 cm en pied de façade.

**Couleurs** : préférer des tonalités moyenne à sombre. Un rapport de 3 couleurs maximum sur la devanture est conseillé pour éviter de donner un aspect disparate au commerce.



À Vouvant (85) © CAUE79



### Le saviez-vous ?

Des communes ont mis en place une politique de colorisation des façades en centre urbain. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les règles spécifiques.



### Point de vigilance

Tenir compte de l'environnement bâti et paysager local avant de choisir la couleur de l'enduit et de la devanture.



### Le + pour votre commerce

- o La devanture est la vitrine de votre activité : être attentif à son aspect valorise votre commerce.
- o Une devanture soignée alliée à un agencement intérieur de qualité procure un avantage concurrentiel car il suscite l'intérêt du passant.

## À retenir...

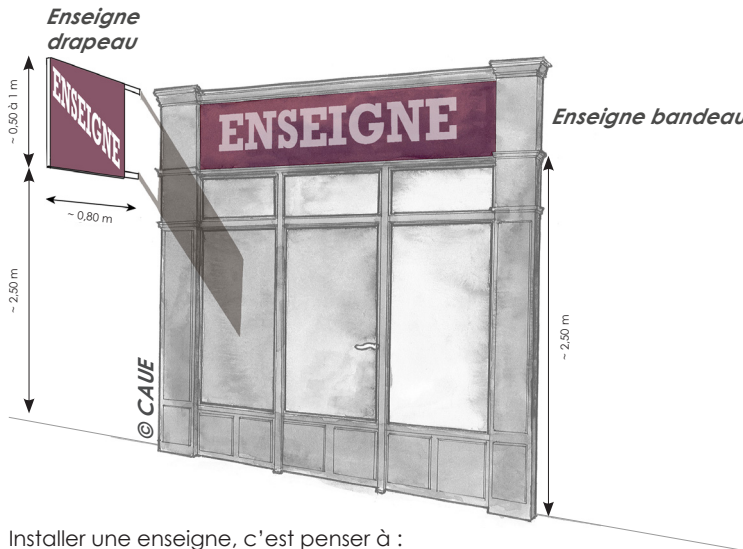
- ✓ Avant tout projet de modification, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel compétent.
- ✓ Soyez en harmonie avec l'ensemble de la façade et les autres devantures commerciales.
- ✓ Réalisez l'agencement intérieur de votre magasin dans la continuité de votre devanture commerciale.
- ✓ Choisissez des matériaux de qualité plus durable et dans des couleurs de tonalité moyenne à sombre de préférence.

# CHOISIR ET INSTALLER VOTRE ENSEIGNE

L'affichage commercial individuel permet à chacun d'être visible dans un cadre commun, sans surenchère. Des règles d'emplacement, de dimensions... sont à respecter.

## Qu'est-ce qu'une enseigne ?

L'enseigne est une **inscription**, une **forme**, une **image** ou un **signe apposé** sur un immeuble et relatif à son activité (nature et nom de l'exploitant). C'est un élément important de la devanture.



Installer une enseigne, c'est penser à :

- o intégrer dans le projet global de la devanture (position, composition, graphisme, éclairage) en cohérence avec les autres enseignes,
- o inscrire dans la limite de la façade,
- o privilégier des matériaux de qualité et durables, comme le bois, l'aluminium, l'acier ou le fer,
- o maintenir les enseignes en bon état de propreté.



Enseigne drapeau  
en fer

Enseigne bandeau  
lettres découpées en aluminium



Le + pour votre commerce

Votre enseigne est la signature de votre commerce : une signalétique soignée et moderne est un atout qui contribue à donner une image positive. Une communication visuelle simple et efficace permettra d'accrocher le regard du passant.

## L'enseigne en bandeau (ou à plat)

L'enseigne en bandeau :

- o est fixée sur le mur,
- o ne dépasse pas la longueur de la vitrine située en dessous,
- o ne déborde pas sur les étages ou au-dessus de l'entrée de l'immeuble,
- o son texte est réalisé sur une seule ligne.

Dans le cas d'une devanture en applique (cf fiche 3 - Créer ou rénover votre devanture), cette enseigne sera implantée sur le bandeau de la devanture, dans l'axe de l'ensemble.

En centre historique, la hauteur de l'enseigne ne dépassera pas 50 cm.



Dans le cas d'une devanture en feuillure (cf fiche 3 - Créer ou rénover votre devanture), il est recommandé de laisser le mur apparent de part et d'autre des fenêtres afin de laisser visible la structure du bâtiment.



Les enseignes composées de lettres et signes découpées sont généralement plus respectueuses de l'architecture, puisqu'elles la masquent moins.

## L'enseigne en drapeau

L'enseigne est fixée dans l'axe des trumeaux. Elle ne dépasse pas la limite supérieure du mur qui la supporte et ne sera pas apposée devant une fenêtre ou un balcon.

Les enseignes à fond blanc sont à éviter. Il est conseillé d'utiliser la même police de caractère que celle de l'enseigne bandeau.



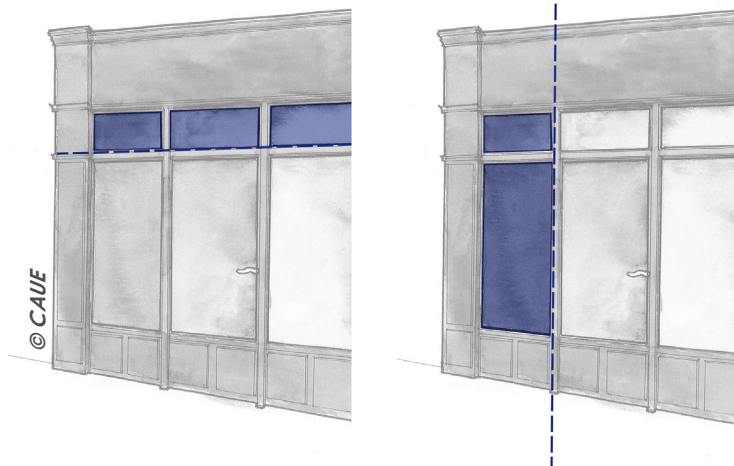
Le **trumeau** : partie du mur compris entre deux ouvertures.

## Les adhésifs et la vitrophanie

De plus en plus de commerçants ont recours aux adhésifs et à la vitrophanie pour être plus visibles de l'extérieur ou pour animer leur vitrine.

Afin de ne pas donner l'image d'une paroi fermée et opaque, **il est conseillé de les utiliser avec parcimonie** sans occuper l'intégralité de la vitrine.

*Exemples possibles de positionnement de l'adhésif :*



L'usage de ces adhésifs est à privilégier **plutôt pour les activités nécessitant de préserver la discrétion** (ex : cabines d'institut de beauté, d'essayage...).

Le choix peut alors se porter sur des **adhésifs dans des couleurs de tonalité sombre pour conserver le rythme des ouvertures sur la façade.**



### Point réglementaire

Le Règlement National de Publicité régie l'installation des enseignes, leurs surfaces... Ainsi par exemple :

- les enseignes clignotantes sont interdites, sauf pour les pharmacies et les services d'urgence,
- la publicité est interdite sur les balcons, balconnets, auvents...



*Exemple d'adhésifs de tonalité sombre*

## À retenir...

- ✓ Pour plus de lisibilité et de cohérence, évitez la surabondance d'enseignes, d'adhésifs ou de vitrophanies.
- ✓ Les enseignes seront simples, lisibles et en harmonie avec la façade.
- ✓ L'utilisation de matériaux de qualité et durables est conseillée.
- ✓ Les couleurs agressives ou fluorescentes sont à éviter.



# VEILLER À BIEN INTÉGRER TOUS LES ÉQUIPEMENTS

La qualité d'une devanture commerciale dépend également du traitement et de la mise en forme de ses éléments secondaires.

## L'éclairage de la devanture et de l'enseigne

L'éclairage permet de **donner de l'importance aux produits** à la fois **de jour et de nuit**. Une vitrine bien composée et mise en scène par l'éclairage influencera positivement le client en mettant l'accent sur certains produits.

### O L'éclairage extérieur

Il permet de valoriser la vitrine le soir. Il sera le plus possible **intégré à l'enseigne** sous forme de rampe ou de spots ponctuels.

Il existe différentes possibilités :

- l'éclairage derrière les lettres sans transparence ou les lettres lumineuses,
- une corniche creuse avec néon intégré et caché à l'intérieur,
- l'éclairage indirect avec des spots ponctuels intégré dans le bandeau.

Évitez les barres de lumière et recherchez un éclairage indirect masqué par une réglette de même couleur que son support.



Lettres lumineuses



Lettres rétroéclairées



Éclairage intégré dans le bandeau

### O L'éclairage par l'intérieur

L'éclairage de l'intérieur de la vitrine peut aussi être imaginé avec un éclairage adapté accompagnant la mise en valeur des articles exposés en vitrine même lorsque le commerce est fermé.

Dans un souci de maîtrise de l'énergie, une attention particulière sera portée pour le choix des luminaires et la période d'éclairage (cf fiche 7 - *Rénover durablement votre commerce*).



## Énergie et climat

- Choisissez de préférence des éclairages LED.
- Remplacez les spots halogènes par des lampes à iode métallique à brûleur céramique (80% de consommation d'énergie en moins).
- Programmez votre éclairage des vitrines et des enseignes afin de le gérer de manière optimale.
- Installez un détecteur crépusculaire qui ajustera l'énergie nécessaire à l'éclairage de votre commerce en fonction de la lumière du jour (20% d'économie).

> Cf fiche 7 - *Rénover durablement votre commerce*

## Point réglementaire

Toutes les enseignes lumineuses sont soumises aux mêmes règles, notamment sur la puissance et les horaires d'éclairage (code de l'environnement) :

- les enseignes lumineuses seront éteintes entre 1h et 6h et les vitrines entre 1h et 7h,
- les enseignes clignotantes sont interdites, sauf pour les pharmacies et les services d'urgence.

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Les stores bannes

Si vous installez des stores bannes, pensez à :

- choisir des stores repliables, d'une largeur identique à celle de la façade commerciale ou de chaque baie de la devanture,
- sélectionner une teinte en harmonie avec la devanture (un rappel de couleur par exemple),
- intégrer le coffrage dans la structure menuisée de la vitrine,
- dissimuler le mécanisme après repliage (en choisissant le mécanisme et la structure du store de la même couleur que le tissu par exemple).

Les stores bannes ne doivent pas porter de publicité. Seule la raison sociale peut s'exprimer sur le lambrequin.



Store banne ouvert



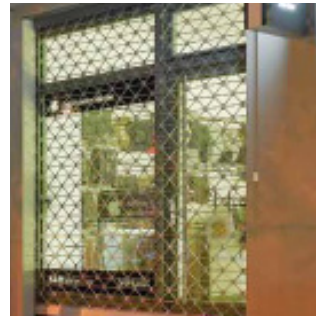
Store banne replié

## Éléments de protection

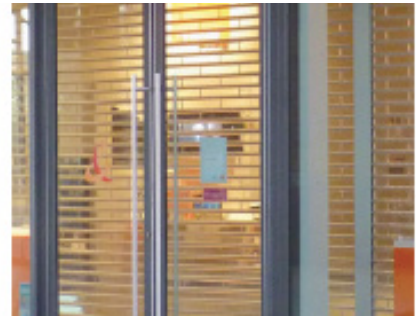
Afin de minimiser l'impact des grilles et volets de fermeture sur l'architecture de la façade, le paysage et l'ambiance de la rue (lorsque le commerce est fermé par exemple), il est conseillé de :

- placer la grille derrière la vitrine,
- utiliser des fermetures ajourées,
- intégrer les caissons dans le gros œuvre.

Les éléments de protection seront aussi discrets que possibles.



Grille à large maille



Grille en polycarbonate

## Mise en peinture des éléments extérieurs



Le fait d'utiliser les mêmes teintes, couleurs, pour les éléments extérieurs (boîte aux lettres, grilles...) permet de rendre la façade harmonieuse.

## À retenir...

- ✓ Chercher à mettre en valeur la devanture commerciale sans toutefois vouloir tout éclairer (risque de rendre les choses illisibles et le projet très coûteux).
- ✓ Veiller à un éclairage non prédominant par rapport à l'éclairage public.
- ✓ Choisir un éclairage économe en énergie (cf fiche 7 - *Rénover durablement votre commerce*).
- ✓ Bien intégrer tous les éléments techniques.

# INSCRIRE VOTRE COMMERCE DANS L'ESPACE PUBLIC

La devanture commerciale et ses abords participent à la dynamique de la rue et à son identité. Inscrire son commerce dans l'espace public, c'est aussi le rendre accessible à tous et donner envie d'y entrer en soignant les extérieurs.

## L'accessibilité

L'accès au magasin doit être pensé quelle que soit la nature du handicap : moteur, visuel, auditif, mental.



Pensez à toutes les situations de handicap lors des travaux de mise en accessibilité.

Pour favoriser la circulation piétonne pour tous, conservez un passage d'1,40 m devant votre commerce dans la mesure du possible.

Le seuil de votre devanture constitue la liaison entre l'espace public et l'espace privé :

- créer une unité entre la rue et le commerce avec un matériau simple et d'aspect mat,
- faciliter l'accès avec un seuil antidérapant et de préférence en matériaux massifs (pierre ou béton).



Pour le bâti existant, tout accès doit respecter une largeur d'au moins 1,20 m, une pente inférieure à 6% et un dévers (inclinaison dans le sens de la largeur) de moins de 3%.

Il existe aussi des outils de substitution comme les rampes escamotables.

Rampe escamotable



Bouton d'appel rampe d'accès



### Point réglementaire

En cas de débordement sur l'espace public, il est nécessaire de contacter les services techniques de la mairie et d'engager en parallèle une demande d'autorisation auprès de la DDT.

Si la mise en accessibilité n'est pas réalisable pour des questions techniques ou économiques, des dérogations peuvent être demandées.



### Pour en savoir +

Pour savoir dans quelle catégorie est votre magasin et quelle est la réglementation applicable, contactez la CCI ou la CMA.

Téléchargez aussi la fiche "L'accessibilité des établissements recevant du public" sur le site du CNISAM (<http://www.cnisam.fr/L-accessibilite-des-ERP-ouvertes>).

**CNISAM**

Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers



**L'accessibilité des  
Etablissements  
recevant du public**

## Les terrasses et accessoires amovibles

Pour donner une **première image positive**, il est important de **penser l'organisation et l'équipement des extérieurs** avec :

- o une **terrasse intégrée à son environnement** architectural et urbain ou rural,
- o une terrasse qui préserve une **circulation piétonne libre et confortable** pour l'usage du trottoir, l'accès aux entrées d'immeuble, les services de secours et d'entretien,
- o un **meublement sobre, sans publicité, avec des matériaux de qualité** (bois, métal, résine),
- o un **meublement type chevalet**, préférable aux oriflammes,
- o des **éléments textiles en teinte unie, sans publicité**.

En veillant à l'emplacement des chevalets et poubelles sur les trottoirs, le cheminement des clients peut-être facilité.



## Le fleurissement

Le fleurissement en pied de façade peut être une bonne alternative pour :

- o délimiter votre terrasse,
- o marquer l'entrée du commerce.

Les végétaux en bacs, en pots, en massifs peuvent à moindre coût apporter de la couleur et de la convivialité au commerce.



### Point réglementaire

- Tous les éléments mobiles doivent être rentrés à la fermeture.
- Une terrasse située sur l'espace public est entretenue par l'exploitant. Elle doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.
- L'installation de tout équipement sur le domaine public nécessite l'autorisation préalable de la commune.



### Le + pour votre commerce

Personnes âgées, femmes enceintes ou personnes accompagnées de jeunes enfants seront également satisfaites de trouver un commerce accueillant et confortable. Une terrasse ouverte sur l'espace public et un espace extérieur fleuri inviteront plus naturellement le passant à la pause.

## À retenir...

- ✓ Il existe parfois des solutions simples et concrètes pour rendre son commerce accessible : pensez à réaliser un pré-diagnostic accessibilité.
- ✓ Vérifier le bail est un préalable pour savoir à qui incombe la réalisation des travaux.
- ✓ L'attention du passant ne peut se fixer lorsqu'il y a surabondance d'objets dans la rue. Un affichage lisible, clair et sobre rend le message plus efficace.
- ✓ Choisir un mobilier durable et facile d'entretien été comme hiver.

# RÉNOVER DURABLEMENT VOTRE COMMERCE

**Maîtrisez vos dépenses énergétiques, organisez la gestion de vos déchets, c'est réaliser des économies et valoriser votre action environnementale.**

**À l'occasion de votre projet de rénovation, pensez aux travaux d'économies d'énergie !**

## L'isolation

Si cela est possible, l'**isolation de la toiture** constitue la priorité (perte d'énergie : 30%). Des matériaux denses (ouate de cellulose, fibre de bois...) isoleront contre le froid tout en apportant un bon confort d'été.

Le **remplacement des ouvertures** (vitrine, porte, fenêtre) par des matériaux plus performants permettra aussi des gains énergétiques. Optez pour des matériaux de qualité et durables (cf fiche n°3 - les devantures) avec des profilés fins augmentant la surface d'éclairage du local.



### Point réglementaire

Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment fait l'objet d'une autorisation préalable à déposer en mairie.

Pensez aussi à contacter le propriétaire si vous engagez des travaux (se référer à votre bail)

## Chauffage, ventilation et climatisation

Il s'agit souvent du premier poste de consommation d'énergie, c'est aussi un facteur de bien-être pour les clients et les salariés.

**Optimisez les équipements :**

- en remplaçant le système de chauffage ancien par un nouveau plus performant (chaudière à condensation, radiateurs à inertie avec programmeur...) pour économiser 10 à 20% d'énergie par an,
- en privilégiant les **ventilateurs de plafond** aux climatiseurs, gourmands en énergie l'été. Si cela n'est pas possible, optez pour un climatiseur avec une étiquette énergie A+++.



### Point réglementaire

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire en cas de vente ou de location d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage commercial.



Étiquette énergie

## Éclairage

Si l'**éclairage a un fort rôle marketing** en structurant l'espace extérieur et intérieur du commerce, il représente entre 25 et 50% de la facture d'électricité.

Un investissement dans des équipements plus performants et moins consommateurs d'énergie pourra se révéler rapidement **plus rentable** (pensez coût global).

Quelques exemples d'optimisation :

- le **programmeur** pour l'éclairage des vitrines et des enseignes afin de le gérer de manière optimale,
- un **détecteur crépusculaire** qui ajustera l'énergie nécessaire à l'éclairage de votre commerce en fonction de la lumière du jour (permet 20% d'économie),
- un **détecteur de présence** dans les réserves pour n'éclairer qu'en cas de présence humaine.

Vous pouvez aussi remplacer :

- les lampes classiques à incandescence par des **lampes à LED ou fluocompactes**,
- les projecteurs ou spots halogènes par des **lampes à iode métallique à brûleur céramique**,
- les tubes néons à gros diamètre par des **tubes fluorescents** à haut rendement.



Lampe fluocompacte



Lampe à brûleur céramique



Ampoule LED



Tube fluorescent



### Point réglementaire

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'éclairage dans les commerces est interdit de 1h à 7h du matin sauf si le commerce est ouvert. Cette réglementation fait suite à la loi Grenelle 2, pour limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse.

## Électricité

Quelques éco-gestes au quotidien :

- o Installez une multiprise à interrupteur pour ne pas laisser vos appareils électriques en veille,
- o paramétrez la mise en veille de l'ordinateur après 15 minutes d'inactivité (ces postes de travail consomment 5 fois plus en mode "actif" qu'en mode "veille").



Optimisez les équipements :

- o adaptez votre abonnement d'électricité en fonction de la puissance électrique dont vous avez besoin,
- o choisissez des appareils avec une étiquette énergie A, A+, A++, A+++,
- o privilégiez des tapisseries ou des peintures intérieures claires pour optimiser l'éclairage.

## Eau

Selon votre activité, la consommation d'eau peut être un poste de dépenses non négligeable.



Quelques idées pour réduire votre consommation :

- o équipez les robinets de limiteurs de débits,
- o installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau directement à la bonne température,
- o installez des chasses d'eau double (3/6 litres),
- o prévoyez un chauffe-eau avec un volume adapté à votre activité.

## Déchets

Quelques exemples à adapter selon votre activité :

Des éco-gestes au quotidien :

- o recyclez cartons, papiers, biodéchets (se référer au guide "Service de collecte des déchets spécial professionnel" de l'Agglomération),
- o mettez à disposition un point de collecte pour les piles usagées...

Optimisez les équipements :

- o prévoyez l'aménagement d'un espace dédié au stockage et au tri de vos déchets,
- o en cas de collecte en porte à porte, les bacs doivent être sortis aux heures de collecte et rentrés juste après pour ne pas encombrer le domaine public. Ne sortez votre bac que lorsqu'il est plein.

Pour plus d'information, consulter notre site internet : [http://www.agglo2b.fr/rubrique\\_environment](http://www.agglo2b.fr/rubrique_environment)



### Point règlementaire

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les sacs doivent être en papier, tissu, voir en plastique biosourcé compostable ou être réutilisables,
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : les déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois doivent être triés.



### Pour en savoir +

- **Guide des bonnes pratiques du commerçant éco-citoyen**, CCI Poitou-Charentes.

Un pré-diagnostic personnalisé (énergie, éclairage, environnement) peut vous être proposé par la CCI 79.

Contact : 05 49 28 79 88.

- **Guide pratique déchets spécial professionnels**, disponible sur le site internet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Contact : 05 49 81 15 15



### Le + pour votre commerce

Ces actions vous permettront une meilleure maîtrise de vos dépenses énergétiques et pourront être valorisées auprès de votre clientèle.

## À retenir...

- ✓ En mettant en pratique quelques éco-gestes et en optimisant les équipements, vous pourrez améliorer votre bilan énergétique.
- ✓ Dans le cadre d'un projet de rénovation globale de votre commerce, pensez à intégrer dès le départ les réflexions autour des économies d'énergie.
- ✓ Favorisez la réduction des déchets à la source.

Aménager durablement

Fiche 7 | Mai 2017

Agglomération du Bocage Bressuirais  
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex  
Téléphone : 05 49 81 19 00 - Fax : 05 49 81 02 20 - [contact@agglo2b.fr](mailto:contact@agglo2b.fr)

agglo  
BOCAGE BRESSUIRAIS